

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **04 JUL. 2025**

portant modification de la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice organisé au titre de l'année 2026

Le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1231 du 26 novembre 2019 modifiant le décret n° 2011-1252 du 7 octobre 2011 portant statut particulier des secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux deuxième et troisième grades du corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2026 de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 25 février 2025 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice organisé au titre de l'année 2026 ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 portant annulation et report de l'épreuve unique d'admission de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice au titre de l'année 2026 ouvert par arrêté du 20 décembre 2024.

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 25 février 2025 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de secrétaire administratif du ministère de la justice organisé au titre de l'année 2026 est complété des dix membres suivants :

Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE, attaché d'administration de l'État, direction de l'administration pénitentiaire, centre de détention de Melun ;

Madame Aurélie DESVEAUX, cadre greffière, direction des services judiciaires, tribunal judiciaire de Toulouse ;

Madame Virginie DUMONT, attachée principale d'administration de l'État, direction de la protection judiciaire de la jeunesse, service transversal de la stratégie et de la maîtrise des risques ;

Monsieur Olivier GONTARD, attaché d'administration de l'État, direction de la protection judiciaire de la jeunesse, direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est ;

Monsieur Raphaël HYVERNAUD, cadre greffier, direction des services judiciaires, tribunal judiciaire de Strasbourg ;

Monsieur Stéphane ISIDORE, attaché d'administration de l'État, direction de l'administration pénitentiaire, sous-direction des ressources humaines et des relations sociales ;

Madame Annick LANCELLE, attachée principale d'administration de l'État, direction de l'administration pénitentiaire, direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse ;

Monsieur Antoine LISBONIS, attaché d'administration de l'État, direction des services judiciaires, tribunal de Créteil ;

Madame Lucie MONATE, directrice des services de greffe judiciaires, direction des services judiciaires, cour d'appel de Reims ;

Monsieur Pierre-Antoine MONNIER, attaché d'administration de l'État, direction des services judiciaires, sous-direction des finances, de l'immobilier et de la performance.

Article 2

La secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **04 JUL. 2025**

Pour le ministre d'État et par délégation :
L'adjointe à la cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation,

Marie-Evelyne PRADERE

